



COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

Séance du 3 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 28/01/2025

**Date de la publication** : 28/01/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MACHEFE Thomas - VALADE Pierre - BROUILLON Monique - COUZIGOU Laurent - DILMAN Patrick - MILANESE Antoine - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - DE MARCHI Céline - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - JADAS Christian.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme. DALL'ANESE Lisa - ALLARD Aurélie - BAGES-LIMOGES Carine - RESSES Lisa.

**Absents** : M. Mme. TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à BELLOC Brigitte  
Mme RESSES Lisa à Mme CAPRAIS Dominique

**Présents** : 18  
**Procurations** : 2  
**Votants** : 20

**Pour** : 20  
**Contre** :  
**Abstention** :

**DÉLIBÉRATION N° 003/2025 OBJET : APPUI TECHNIQUE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE 2024.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la possibilité de reconduire l'accompagnement de la Commune par le SDCI 47 (Syndicat Départemental des Collectivités Irrigantes 47), à travers la prestation d'appui technique visant à améliorer le fonctionnement général de la structure avec pour objectif :

- Acquérir des outils de gestion.
- Vérifier les mises en conformité administratives et techniques.
- Améliorer la gestion financière.
- Définir les objectifs.

AR Prefecture

047-214702334-20250204-003\_2025-DE  
Reçu le 04/02/2025

La reconduction de ce programme peut être en partie financée par le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre de son programme d'aide à l'Hydraulique collective.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce programme en demandant la participation du Conseil Départemental dans les conditions de réalisation financières suivantes tenant compte des montants forfaitisés dans son régime d'aide :

**Commune de Sainte-Bazeille :**

Année	2025
Jours d'appui	2
Montant de l'opération	800. 00 € HT
Aide Conseil Départemental 60 %	480. 00 € HT
Autofinancement	320. 00 € HT

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

- **Décide** de reconduire le programme d'appui et « modernisation » de la structure avec le SDCI 47, pour l'année 2025.
- **De solliciter** le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre de son appui financier sur ce programme.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 05/02/2025 et de l'affichage en date du 05/02/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÛZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.